

## Rapport public

<b>Date d'émission du rapport :</b> 26 février 2025
<b>Numéro d'inspection :</b> 2025-1495-0003
<b>Type d'inspection :</b> Autre
<b>Titulaire de permis :</b> Knollcrest Lodge
<b>Foyer de soins de longue durée et ville :</b> Knollcrest Lodge, Milverton

## RÉSUMÉ DE L'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : 25 et 26 février 2025

L'inspection concernait :

- Dossier : n° 00139070 – Omission de présenter l'attestation annuelle requise concernant les plans de mesures d'urgence.

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Foyer sûr et sécuritaire

## RÉSULTATS DE L'INSPECTION

### AVIS ÉCRIT : Attestation

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit aux termes de l'alinéa 154(1)1 de la *Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée* (LRSLD).

**Non-respect du : paragraphe 270(3) du Règl. de l'Ont. 246/22**

Attestation

Paragraphe 270(3) – Le titulaire de permis veille à ce que l'attestation soit présentée une fois par année au directeur.

Le titulaire de permis a omis de veiller à ce que l'attestation annuelle requise concernant les plans de mesures d'urgence soit présentée à la directrice ou au directeur en 2024.

**Ministère des Soins de longue durée**

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

**District du Centre-Ouest**

609, rue Kumpf, bureau 105

Waterloo (Ontario) N2V 1K8

Téléphone : 888-432-7901

**Sources** : Examen du formulaire de l'attestation; entretien avec la directrice générale ou le directeur général.